



# Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D

## Conditions générales de vente

### Article 1 : Acceptation des conditions

Les conditions générales constituent les éléments du contrat de prestation des services proposés par **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**.

Le contrat qui lie le maître d’ouvrage et **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** est constitué par le présent document et le devis proposé au client.

Les présentes conditions sont conclues entre d’une part l’entreprise **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** et, d’autre part les personnes faisant appel aux prestations de service proposées par l’entreprise **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**, dénommées ci-après « le client ».

Tout Client de **Julie Lefevre** reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d’avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec l’entreprise **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**. Toute signature d’un devis de l’entreprise **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

Les présentes conditions générales de vente peuvent être modifiées à tout moment par l’entreprise **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**. Ces modifications ne peuvent pas s’appliquer aux contrats conclus antérieurement.

### Article 2 : Devis et Commande

Toute intervention de **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** fait obligatoirement l’objet d’un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (email, et/ou lettre simple) au CLIENT.

Les commandes sont prises en compte après signature d’un devis avec la mention « bon pour accord » et le versement d’un acompte de 50%.

Dès cet instant, la commande sera fermement prise en compte, ce qui engagera définitivement les deux parties. Vous serez engagés à verser le montant de l’acompte indiqué sur le devis puis le solde à la réception du projet. En contrepartie, **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** sera engagée à réaliser l’ensemble des prestations indiquées sur ce même devis.

**Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**, se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison, notamment d’inexécution par le Client de ses obligations - notamment en cas de non-paiement. **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** se réserve également le droit de refuser d’effectuer une livraison et d’honorer une commande émanant d’un consommateur qui n’aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige serait en cours.

### Article 3 : Prestations

**Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** propose les prestations suivantes :

- Design d’espace
- Décoration
- Infographie

**Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** s’engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son Client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l’avancée de ses réalisations. Une fois le dossier remis au Client, celui-ci ne pourra opposer à **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** des arguments subjectifs (de goût) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations pour lesquelles il s’est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l’appréciation de **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du Client.

**Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** s’interdit d’exécuter des travaux qui ne relèverait pas de son activité (travaux tout corps d’état, livraison de matériaux, mission d’architecte etc.). Dans cette hypothèse, **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D**, sur demande du Client, pourra recommander un prestataire extérieur, le choix final revenant toujours au Client. L’intervention de **Julie Lefevre – Design d’espace et rendu 3D** consiste à mettre en relation un Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Le client conserve le libre choix des entreprises à qui il souhaite confier ses travaux.

Les différents éléments du projet (plans – perspectives – liste – planche tendance etc.) seront envoyés au format PDF ou JPEG par mail.

## Article 4 : Responsabilité

**Julie Lefevre Design d’espace et rendu 3D** n’est pas maitre d’œuvre et ne fait pas de suivi de chantier.

Ainsi, le client passera en direct avec les entreprises et artisans mandatés.

**Julie Lefevre Design d’espace et rendu 3D** n’a pas autorité en matière de sécurité, de structure et de réglementation. Tous les dessins faisant apparaître des principes de construction sont schématiques.

Suivant le projet demandé, le client devra mandater un BET structure et/ou fluide pour s’assurer de la faisabilité du projet.

Les documents fournis sont des propositions d’aménagement, de décoration ou d’implantation des pièces à réaliser mais ne sont en aucun cas des plans techniques ou d’exécution, ceci n’étant pas du ressort de **Julie Lefevre Design d’espace et rendu 3D**. De ce fait, le Client est tenu de vérifier avec l’artisan qu’il contracte, les dimensions et les aspects techniques de son domaine, avant l’exécution des travaux et des aménagements proposés.

**Julie Lefevre Design d’espace et rendu 3D** réalise les plans et perspectives suivant des états des lieux fournis par les entreprises ou personnes contractantes. **Julie Lefevre Design d’espace et rendu 3D** ne peut être tenue responsable en cas d’erreur de mesure sur les plans.

**Julie Lefevre Design d’espace et rendu 3D** se dégage de toutes responsabilités sur les cotations et préconisations indiquées dans le dossier de décoration intérieure. En effet ce dossier est une proposition pour un projet à faire réaliser, il doit faire l’objet d’une validation préalable avec des artisans et tout professionnel du bâtiment. Le Client doit s’assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l’exécution des travaux.

Il appartient au Client de vérifier auprès des prestataires extérieurs de la faisabilité technique de l’opération envisagée (pose de matériaux, démolition de murs ou cloisons).

Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au Client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...).

En cas de litige, le Client ne pourra se retourner que vers le prestataire incriminé. La souscription d’une assurance dommage ouvrage, à prendre par le client, est obligatoire avant le démarrage d’un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. Aussi, le client fera son affaire personnelle d’obtenir préalablement toute autorisation requise auprès des bailleurs, copropriétaires, administrations concernées, mais aussi de

prendre toute mesure de sauvegarde qu'il jugerait nécessaire à la préservation de ses droits en cas de contestation future (constat par huissier de l'état des infrastructures existantes et avoisinantes).

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité de **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le Client avec un prestataire extérieur.

**Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** n'encourt aucune responsabilité :

- Quant aux informations, documents et photos, transmis par le Client, dont le contenu reste sous sa responsabilité pleine et entière. **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** s'appuie exclusivement sur des informations communiquées par le Client pour effectuer les prestations commandées et ne saurait en conséquence être responsable d'informations erronées transmises.
- Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le Client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D**.

L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc.) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

Concernant les perspectives, rendus 3d et éléments graphiques, **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Bien qu'essayant d'être au plus proche du résultat final, les vues fournies sont des vues non contractuelles. Ainsi, le Client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons.

Lorsqu'une liste de mobilier et de matériaux est proposée, cette liste est valable lors du projet en cours. **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** n'est pas responsable si lorsque le client souhaite acheter le produit, celui-ci n'est plus proposé en magasin.

**Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, il est convenu que **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** ne saurait être responsable envers le Client pour des dommages indirects. Il est ici convenu que toute perte financière et/ou commerciale, perte de profit, de commande, de client ou de jouissance des locaux objets des prestations du devis constitueront des dommages indirects.

Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle (assurance décennale).

Les plans, coupes, façades et tout éléments graphiques et écrits des différentes phases du projet ne sont en aucun cas considérés comme des plans d'exécution. Seules les entreprises intervenant sur le chantier auront à produire leurs propres documents d'exécution et seront seuls responsables de leurs ouvrages.

## **Article 5 : Délai et Durée de l'offre**

Les devis ont une durée de validité d'un mois à compter de leur réception par le Client.

Le délai de rétractation est de 14 jours. Il court à compter de la signature du devis.

Lorsque les prestations incluent la réception de matériel ou de mobilier livrés par des tiers, les éventuels retards de livraison ne pourront en aucun cas être imputés à la responsabilité de **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D**.

Tout retard d'un prestataire extérieur ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D**.

La date de commencement et la durée de la prestation sont indiquées au Client lors de la signature du devis.

## Article 6 : Facturation et Règlement

Le premier rendez-vous sur place est offert (Beaujolais et Grand Lyon). Chaque rendez-vous supplémentaire demandé par le Client peut être facturé (montant indiqué sur le devis).

Le défaut total ou partiel du paiement quinze jours après l'échéance du terme de toute somme due au titre du contrat, pourra entraîner de plein droit et sans mise en demeure préalable l'application d'une pénalité de retard, calculée sur la totalité des sommes dues.

Le règlement peut être effectué par chèque bancaire, virement bancaire ou espèces.

## Article 7 : Annulation et Résiliation

Toute(s) demande(s) de report ou de modification(s) est soumise à l'accord de **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D**. En cas d'annulation par le client, toute prestation engagée au titre d'un devis devra être intégralement payée.

## Article 8 : Confidentialité

**Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** s'engage à tenir confidentielles les informations personnelles communiquées par le Client sur le site.

Le Client autorise **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** à utiliser les croquis, photos ou documents des projets Client pour illustrer son site ou tout autre support de communication et en autorise donc la diffusion.

## Article 9 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site et fournis par **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** sont et restent propriété intellectuelle et exclusive de **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D**. La reproduction, l'utilisation et la rediffusion des éléments du site sont interdits.

## Article 10 : Durée et droit applicable

Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D** et sont soumises à la loi française.

En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise **Julie Lefevre Design d'espace et rendu 3D**.